

## Reconnaissance mondiale pour la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls

### Prix GLORES 2018

L'organisme « Marine Conservation Institute » a lancé un système mondial de protection des océans appelé « GLORES » dans l'objectif de protéger 30% des océans d'ici 2030 et améliorer ainsi la protection marine à l'échelle mondiale en incitant à la création de zones protégées. Créé en 1996 et basé à Seattle, cet organisme est une organisation à but non lucratif, chef de file du mouvement mondial de protection des océans. Il travaille avec des scientifiques, des politiques, des responsables gouvernementaux et d'autres organisations pour protéger les écosystèmes marins vulnérables et leurs espèces.

GLORES correspond à une stratégie novatrice visant à préserver la vie marine tout en développant le tourisme durable. L'objectif de ce prix est d'attribuer une reconnaissance spéciale aux nations, décideurs et gestionnaires de sites qui protègent efficacement leurs écosystèmes marins et incitent à une meilleure protection du milieu marin dans le monde. **Dans la continuité de la labellisation "liste verte" attribuée en 2015 à la Réserve par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le Marine Conservation Institute a attribué le statut de refuge mondial pour la mer à la Réserve pour sa protection active des habitats, le maintien de la biodiversité marine et l'augmentation de ses populations.** Cette récompense a été délivrée lors de la conférence Our Ocean en octobre 2018 à Bali réunissant des représentants de différents pays et des centaines de défenseurs de la conservation de la mer,

Rejoindre le groupe prestigieux des dix aires marines protégées qui composent ce système mondial de protection des océans signifie que **la Réserve est conforme aux normes scientifiques les plus strictes en matière de protection de la biodiversité et aux meilleures pratiques en matière de gestion.**

Première et seule Aire Marine Protégée de France à bénéficier de cette distinction, ce prix célèbre l'excellence en matière de conservation marine. Cette récompense est une nouvelle fois une reconnaissance du travail effectué par le Département, gestionnaire de la Réserve depuis plus de 40 ans. Les dix Aires Marines protégées récompensées par le prix Giores depuis 2017 sont :



- Le monument national marin de Papahānaumokuākea (USA)
- Le sanctuaire de faune et de flore de Malpelo (Colombie)
- Le parc naturel des récifs de Tubbataha (Philippines)
- La réserve marine du cap Rodney-Okakari (Nouvelle-Zélande)
- Le sanctuaire de récifs coralliens de l'île de Chumbe (Tanzanie)
- Le parc terre et mer Exuma Cays (Bahamas)
- Les Ilhas Selvagens (Portugal)
- La réserve marine privée Misool (Indonésie)
- Le parc national marin du promontoire Wilsons (Australie)
- La réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

## Renouvellement de la Réserve sur la liste verte de l’UICN

La Liste Verte des Aires Protégées de l’UICN est **un système de labellisation de la qualité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées, sur la base de critères définis à l’échelle mondiale**. Elle vise à reconnaître, encourager et célébrer les aires protégées qui réalisent une conservation efficace de la nature, des écosystèmes associés et des valeurs culturelles.



Cette Liste verte, résolution de la Convention sur la Diversité Biologique du Congrès Mondial de la Nature de 2012, vient compléter les outils de connaissance développés par l’UICN dont la Liste rouge fait partie. **Elle encourage une approche positive de la gestion pour la conservation de la nature.**

Début 2018, le secrétariat international de l’UICN a engagé un cycle de réinscription des sites labellisés en 2014 dont la Réserve faisait partie. L’inscription, acquise pour une durée de 5 années (jusqu’en décembre 2018) devait être renouvelée à l’issue d’un processus qui visait à mettre à jour les dossiers et à s’assurer que les standards étaient toujours atteints.

À la suite de l’évaluation nationale réalisée en juin, le dossier de la Réserve a été examiné par des consultants mandatés par le Secrétariat international de l’UICN qui ont pu vérifier la complétude des informations fournies et s’assurer de la conformité du processus d’évaluation national avec le règlement international. **Les résultats ont été annoncés à l’occasion de la Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique, qui s’est tenue du 10 au 22 novembre 2018 à Sharm El-Sheikh (Egypte).**



Lauréate pour la seconde fois, cette nouvelle distinction reconnaît les actions menées par la Réserve et le Département des Pyrénées-Orientales, son gestionnaire. Elle consacre la qualité de sa gestion ainsi que l’importance accordée à la participation des acteurs locaux, ce dernier critère étant essentiel pour pouvoir figurer sur la liste verte. **Elle confirme tous les efforts fournis et les résultats obtenus en faveur de la conservation de la nature depuis plus de 40 ans.**